

ATTENDU QU'en vertu de l'article 3.8 de cette loi les ententes intergouvernementales canadiennes doivent, pour être valides, être approuvées par le gouvernement et être signées par le ministre responsable des Relations canadiennes et de la Francophonie canadienne;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation de la ministre de l'Économie, de la Science et de l'Innovation et ministre responsable de la Stratégie numérique et du ministre responsable des Relations canadiennes et de la Francophonie canadienne :

QUE soit approuvé le Protocole d'entente entre le gouvernement du Québec et le gouvernement de l'Ontario concernant un engagement à l'égard du développement de réseaux 5G de nouvelle génération, lequel sera substantiellement conforme au projet de protocole d'entente joint à la recommandation ministérielle du présent décret.

Le greffier du Conseil exécutif,
JUAN ROBERTO IGLESIAS

65667

Gouvernement du Québec

Décret 904-2016, 19 octobre 2016

CONCERNANT la nomination d'un membre de l'assemblée des gouverneurs de l'Université du Québec

ATTENDU QU'en vertu du paragraphe *f* de l'article 7 de la Loi sur l'Université du Québec (chapitre U-1), les droits et pouvoirs de l'Université sont exercés par l'assemblée des gouverneurs, composée notamment d'une personne provenant du milieu de l'enseignement collégial, nommée pour trois ans par le gouvernement, sur la recommandation de la ministre;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 12 de cette loi, dans le cas des membres visés aux paragraphes *c*, *d*, *e* et *f* de l'article 7, toute vacance est comblée en suivant le mode de nomination prescrit pour la nomination du membre à remplacer;

ATTENDU QU'il y a lieu de pourvoir le poste de membre de l'assemblée des gouverneurs de l'Université du Québec, à titre de personne provenant du milieu de l'enseignement collégial;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation de la ministre responsable de l'Enseignement supérieur:

QUE monsieur Michel Louis Beauchamp, directeur général, Cégep Lionel-Groulx, soit nommé membre de l'assemblée des gouverneurs de l'Université du Québec,

à titre de personne provenant du milieu de l'enseignement collégial, pour un mandat de trois ans à compter des présentes.

Le greffier du Conseil exécutif,
JUAN ROBERTO IGLESIAS

65668

Gouvernement du Québec

Décret 905-2016, 19 octobre 2016

CONCERNANT l'autorisation au ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles et au ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques de mettre à la disposition d'Hydro-Québec, à des fins d'exploitation, les immeubles ou les forces hydrauliques du domaine de l'État requis pour ses projets

ATTENDU QU'Hydro-Québec requiert, par mise à la disposition à des fins d'exploitation, les immeubles ou les forces hydrauliques faisant partie du domaine de l'État requis pour chacun des projets répertoriés à l'annexe I du présent décret, réalisés pour la plupart ou en voie de l'être;

ATTENDU QUE les terres visées par ces projets sont sous l'autorité du ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles en vertu de l'article 3 de la Loi sur les terres du domaine de l'État (chapitre T-8.1) ou sous l'autorité du ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques en vertu de l'article 13 de la Loi sur le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (chapitre M-30.001);

ATTENDU QU'en vertu du premier alinéa de l'article 32 de la Loi sur Hydro-Québec (chapitre H-5), le ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles ou le ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, chacun suivant sa compétence, peut, avec l'autorisation du gouvernement et aux conditions fixées par ce dernier, mettre à la disposition d'Hydro-Québec à des fins d'exploitation les immeubles ou les forces hydrauliques qui font partie du domaine de l'État et qui sont requis pour les objets de la Société;

ATTENDU QUE la mise à la disposition de ces immeubles ou de ces forces hydrauliques n'aura pas pour effet de soustraire Hydro-Québec de l'application de toute loi ou règlement;

ATTENDU QU'il y a lieu d'autoriser le ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles et le ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte

contre les changements climatiques, chacun suivant sa compétence, à mettre à la disposition d'Hydro-Québec les immeubles ou les forces hydrauliques requis pour chacun des projets répertoriés à l'annexe I du présent décret et à en fixer les conditions;

ATTENDU QUE certains équipements d'Hydro-Québec faisaient l'objet d'emphytéoses, que celles-ci sont venues à échéance et doivent être remplacées;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles et du ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques :

QUE le ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles et le ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, chacun suivant sa compétence, soient autorisés à mettre à la disposition d'Hydro-Québec, à des fins d'exploitation, les immeubles ou les forces hydrauliques qui font partie du domaine de l'État et qui sont requis pour chacun des projets répertoriés à l'annexe I du présent décret, après avoir déterminé les limites de ces immeubles ou de ces forces hydrauliques, aux conditions suivantes :

a) préalablement à la mise à la disposition, Hydro-Québec devra préparer et déposer à ses frais les originaux des documents d'arpentage au Greffe de l'arpenteur général du Québec du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles;

b) Hydro-Québec ne pourra utiliser ces immeubles ou ces forces hydrauliques à d'autres fins, sans l'autorisation préalable et le consentement écrit des ministres;

c) Hydro-Québec ne pourra vendre, céder, donner ou autrement aliéner ces immeubles ou ces forces hydrauliques;

d) Hydro-Québec devra assumer seule la responsabilité découlant de l'utilisation de ces immeubles ou de ces forces hydrauliques;

e) le ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles et le ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques se réservent le droit d'utiliser ou d'autoriser des tiers à utiliser ces immeubles à des fins qu'ils jugent appropriées et compatibles avec l'exploitation autorisée;

f) la durée de la mise à la disposition vaudra aussi longtemps que ces immeubles ou ces forces hydrauliques seront utilisés à des fins d'exploitation;

g) Hydro-Québec devra retourner gratuitement ces immeubles ou ces forces hydrauliques lorsqu'ils ne seront plus requis pour les fins d'exploitation après une entente

écrite avec le ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles et le ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques quant aux modalités de retour, ou à défaut aux conditions fixées par les ministres;

h) le ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles et le ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques pourront prévoir, de façon accessoire à celles présentement énumérées, d'autres conditions dans l'intérêt du Québec et compatibles avec les présentes;

i) la mise à la disposition confère les droits suivants à Hydro-Québec, selon le cas :

i. occuper ces immeubles, y construire, modifier et reconstruire les installations et les chemins d'accès, conformément aux lois et règlements applicables;

ii. circuler sur ces immeubles;

iii. utiliser, exploiter et tirer profit de ces immeubles ou de ces forces hydrauliques, conformément à ses objets;

iv. inonder en tout temps ou de façon intermittente les immeubles requis, notamment pour les barrages, réservoirs et autres ouvrages connexes, suivant les cotes d'altitude autorisées par les ministres;

v. prélever le sable, le gravier et la pierre à construire requis pour l'aménagement de ces immeubles, sous réserve de conclure un bail conformément à l'article 140 de la Loi sur les mines (chapitre M-13.1);

vi. exercer les activités nécessaires à l'entretien de ces immeubles;

QUE le ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles et le ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, chacun suivant sa compétence, soient autorisés à remplacer les droits consentis antérieurement par le gouvernement à Hydro-Québec par une mise à la disposition, aux conditions mentionnées ci-dessus;

QU'en cas de retour des immeubles ou des forces hydrauliques par Hydro-Québec aux conditions mentionnées ci-dessus, le ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles et le ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, chacun suivant sa compétence, soient autorisés à mettre fin en tout ou en partie à la mise à la disposition.

Le greffier du Conseil exécutif,
JUAN ROBERTO IGLESIAS

ANNEXE I
Projets Hydro-Québec

N^o du projet Hydro-Québec	Description
0002-00	Centrale Les Cèdres → Station hydrométrique (Ferry)
0037-00	Manicouagan 1, barrage et centrale → Station hydrométrique en bordure du réservoir de Manicouagan 1
0046-00	Centrale Témiscamingue - Barrage Lumsden → Régularisation des droits pour le barrage de Lumsden et le réservoir Lac aux Brochets
0200-00	Poste Hauterive → Déplacement de la ligne de transport d'électricité à l'entrée du poste
0256-07	Laurentides / Bersimis 2 – Dérivation Baie-Saint-Paul / Beupré → Ligne de transport d'électricité à 315 kV, raccordement des parcs éoliens de la Seigneurie de Beupré
0275-00	Poste de Sept-Îles → Agrandissement du poste (acquisition des lots 3 215 262 et 4 595 739)
0300-00	Centrale La Tuque (réservoir) → Remplacement du bail emphytéotique
0344-00	Rivière Romaine → Travaux connexes au projet de la Rivière Romaine
0344-00	Rivière Romaine → Rampe de mise à l'eau (km 31 de la route Romaine)
0395-00	Thurso → Station hydrométéorologique
0419-00	Dérivation partielle de la rivière Rupert → Construction du barrage de la rivière Rupert, de l'évacuateur de crue et de la digue LR-57

N^o du projet Hydro-Québec	Description
0419-00	Dérivation partielle de la rivière Rupert → Construction de plusieurs ouvrages reliés au projet de la dérivation de la rivière Rupert
0525-01	High Falls – Mont-Laurier → Déplacement d'un tronçon de la ligne de transport d'électricité à 120 kV (circuit 1125 - pylônes 145A, 146 et 147)
0547-00	Hauterive / Manicouagan, circuit 3013 → Régularisation des droits fonciers de la ligne de transport d'électricité à 315 kV
0548-00	Laurentides – Lévis → Ligne de transport d'électricité à 735 kV, traversée du fleuve Saint-Laurent
0602-00	Centrale Rapide-Blanc et réservoir Blanc → Remplacement du bail emphytéotique
0619-00	Poste Montagnais → Régularisation des droits fonciers pour le campement Montagnais
0619-00	Poste Montagnais → Nouveau lieu d'enfouissement en territoire isolé (LETI) près du poste Montagnais
0696-00	Centrale Shawinigan-2 → Réparation et prolongement d'une rampe de mise à l'eau
0705-00	Centrale La Trenche et réservoir Tourouvre → Remplacement du bail emphytéotique
0714-00	Centrale Beaumont (réservoir) → Remplacement du bail emphytéotique
0754-00	Rivière Petit Mécatina → Aménagement d'un aéroport et de deux caches à carburant

N^o du projet Hydro-Québec	Description
0875-00	Gaspésia – Micmac → Reconstruction de la ligne (biterne) de transport d'électricité à 161 et 230 kV
0886-00	Bout-de-l'île – La Prairie → Ligne de transport d'électricité à 315 kV
0893-00	Bersimis-2 / Hauterive, circuit 3010 → Régularisation des droits fonciers de la ligne de transport d'électricité à 315 kV
0893-03	Bersimis 2 / Manicouagan → Déplacement de deux lignes de transport d'électricité à 161 kV (circuits 1608 et 1609)
0901-02	Raccordement client minier Black Rock Métal (Chibougamau) → Ligne de transport d'électricité à 161 kV, raccordement du client minier
0926-00	Cadillac - Malartic - Val d'Or → Travaux d'entretien: installation haubans
0953-00	Drummond - Hemmings - rivière Saint-François → Régularisation des droits fonciers (remplacement du bail emphytéotique)
1001-00	Cadillac – Rouyn → Reconstruction et déplacement des lignes de transport d'électricité à 120 kV (circuits 1306, 1313,1322) et ajout d'un nouveau tronçon
1053-00	Barrage Mercier GMON, Station hydrométéorologique → Installation d'une station météorologique
1057-00	Isle-Maligne – Québec → Relocalisation des lignes de transport d'électricité, secteurs Lac Sept-Îles, Mare-du-Sault et Lac Jacques-Cartier (réfection de la route 175)
1153-00	Pentecôte télécommunication → Agrandissement du site

N^o du projet Hydro-Québec	Description
1188-02	Montagnais – Normand et Dérivation vers le client Bloomlake → Ligne de transport d'électricité à 315 kV, raccordement du client minier
1354-00	Aqueduc – Beauharnois → Ligne de transport d'électricité, raccordement au poste Meloche, circuit 1202, (traversée du fleuve St-Laurent)
1427-00	Centrale Rapides-des-Cœurs → Zone d'entreposage et garage
1427-00	Centrale Rapides-des-Cœurs → Aménagements hydroélectriques
1427-00	Centrale Rapides-des-Cœurs → Ligne de transport d'électricité tronçon Rapide-des-Cœurs – Rapide-Blanc et Chute-Allard
1468-00	Sorel – Trois-Rivières → Ligne de transport d'électricité à 120 kV (traversée du fleuve), élargissement de l'emprise pour une nouvelle ligne et augmentation du voltage
1622-00	Arnaud – Havre-Saint-Pierre → Déplacement de la ligne de transport d'électricité à 161 kV
1622-00	Arnaud – Havre-Saint-Pierre → Ligne de transport d'électricité à 161 kV, raccordement Hydroméga (circuit 1619)
1966-00	Rapide-Blanc – Trois-Rivières → Ligne de transport d'électricité à 230 kV
2293-00	La Grande 3, Télécom → Remplacement d'un pylône et régularisation des droits pour le site de télécommunication

N^o du projet Hydro-Québec	Description
2312-00	Arvida – Port-Alfred → Ligne de transport d'électricité à 161 kV, rivière Saguenay, dérivation au poste Dubuc
2592-00	Réservoir Pipmuacan → Régularisation des droits fonciers
2797-00	Chutes-aux-Outardes – Forestville → Ligne de transport d'électricité à 69 kV, élargissement de l'emprise à certains endroits du circuit 730
2919-00	Poste Rivière-au-Tonnerre → Agrandissement du poste, réarrangement des lignes de transport d'électricité et déplacement d'une route à proximité
3010-00	Poste Radisson → Construction d'un hélicoptère et d'un chemin le reliant au poste Radisson (ancien site campement des Aulnais)
3041-01	Albanel – Lemoyne → Déplacement d'un tronçon de ligne de transport d'électricité à 735 kV
3045-00	Chamouchouane, poste 735 - 161 kV → Agrandissement du poste pour une nouvelle ligne de transport d'électricité à 735 kV
3081-00	Albanel – Chissibi → Déplacement d'un tronçon de ligne de transport d'électricité à 735 kV, Chissibi – Jacques-Cartier
3101-00	Réservoir LG2 (enclos Sakami) → Construction d'un enclos pour l'entreposage de chaloupes
3106-00	Eastmain – Opinaca → Aménagement de l'aéroport Opinaca

N^o du projet Hydro-Québec	Description
3298-00	Malartic 2 - Noranda → Travaux d'entretien : installation haubans
3693-01	Figuary – Palmarolle → Prolongement de la ligne de transport d'électricité à 120 kV jusqu'au poste Palmarolle
3693-04	Figuary – Jonction Palmarolle, dérivation Royal Nickel → Ligne de transport d'électricité à 120 kV, raccordement du client minier Royal Nickel
3923-00	Beaupin télécommunication → Agrandissement du site de télécommunication Beaupin pour l'aménagement d'un hélicoptère
3926-00	Taoti télécommunication → Agrandissement du site de télécommunication
3927-00	Waco télécommunication → Agrandissement du site de télécommunication
3928-00	Premio télécommunication → Agrandissement du site de télécommunication
4504-00	Centrale Puvirnituk → Aire d'entreposage de poteaux
4637-00	Poste de télécommunication Manouane → Agrandissement du site de télécommunication
4703-00	Ligne de transport Sainte-Émélie – Provost → Élargissement de l'emprise de la ligne de transport d'électricité (circuit 1406)
5068-04	Cap-de-la-Madelaine – Wayagamack → Ligne de transport d'électricité à 69 kV
5145-03	Dérivation partielle de la rivière Portneuf → Construction de plusieurs ouvrages reliés au projet de la dérivation de la rivière Portneuf

N^o du projet Hydro-Québec	Description
5314-00	Coleraine – Thetford → Déplacement d'une section de la ligne de transport d'électricité à 120 kV (circuit 1473)
5370-00	Langlois – Les Cèdres → Ligne de transport d'électricité à 120 kV
5424-00	Ligne Forestville – Saint-Paul-du-Nord → Déplacement de la ligne de transport d'électricité à 69 kV
5491-04	Des Hêtres - Grand-Mère → Ligne de transport d'électricité
5745-00	Dérivation partielle de la rivière Sault-aux-Cochons → Construction de plusieurs ouvrages reliés au projet de la dérivation de la rivière Sault-aux-Cochons
6067-00	Poste Hauterive à Hauterive télécommunication → Construction d'une ligne pour un câble à fibres optiques
6068-00	Centre de service La Grande-1 → Installation d'un système de traitement des eaux usées pour le centre communautaire
6122-00	Poste Waconichi et ligne de raccordement → Construction du poste et d'une ligne de transport d'électricité à 161 kV
6159-02	Saint-Blaise - Val d'Or, Dérivation client Québec Lithium → Ligne de transport d'électricité, raccordement de la compagnie minière Québec Lithium (circuit 1301)
6408-00	Outaouais – Frontière de l'Ontario → Ligne de transport d'électricité à 230 kV
6562-00	Centrale Chute-Allard → Aménagements hydroélectriques

N^o du projet Hydro-Québec	Description
6562-00	Centrale Chute-Allard → Ligne de transport d'électricité, tronçon Rapide-des-Cœurs – Rapide-Blanc et Chute-Allard
6562-00	Centrale Chute-Allard → Site d'entreposage avec bâtiment et occupation de deux bancs d'emprunt
6615-00	Poste de la Romaine-1 → Construction du poste
6641-00	Legrand télécommunication → Régularisation des droits fonciers du site de télécommunication
6645-00	Tête-à-la-Baleine → Installation d'une roulotte (abri pour matériaux)
6675-00	Centrale Eastmain 1A → Construction de plusieurs ouvrages reliés au projet de la dérivation de la rivière Rupert
6675-00	Centrale Eastmain 1A → Stations hydrométriques Ouvrage restitution Arques (amont et aval)
6675-00	Centrale Eastmain 1A → Stations hydrométriques Ouvrage restitution Nemiscau-2 (amont et aval)
6675-00	Centrale Eastmain 1A → Stations hydrométriques Tunnel de transfert (amont et aval)
6675-00	Centrale Eastmain 1A → Station hydrométrique Bassin de mise en charge
6675-00	Centrale Eastmain 1A → Station hydrométrique Lac Mesgouez (aval)

N^o du projet Hydro-Québec	Description
6675-00	Centrale Eastmain 1A → Station hydrométrique Rivière Misticawissich
6675-00	Centrale Eastmain 1A → Station hydrométrique Lac Nemiscau
6675-00	Centrale Eastmain 1A → Stations hydrométriques Ouvrage restitution Nemiscau-1 (amont et aval)
6675-00	Centrale Eastmain 1A → Station hydrométrique Rivière Nemiscau
6675-00	Centrale Eastmain 1A → Station hydrométrique Rivière à l'Eau Claire
6675-00	Centrale Eastmain 1A → Station hydrométrique Rivière Lemare
6675-00	Centrale Eastmain 1A → Station météorologique au lac Woollett
6675-00	Centrale Eastmain 1A → Station hydrométrique au lac Mistassini
6675-00	Centrale Eastmain 1A → Station hydrométrique en bordure de la rivière Rupert
6675-00	Centrale Eastmain 1A → Station météorologique EM-1 Météo
6675-00	Centrale Eastmain 1A → Station hydrométrique Rivière Eastmain
6675-00	Centrale Eastmain 1A → Stations hydrométriques Barrage de Rupert (amont et aval)
6675-00	Centrale Eastmain 1A → Stations hydrométriques Ouvrage restitution Lemare (amont et aval)

N^o du projet Hydro-Québec	Description
6675-00	Centrale Eastmain 1A → Station hydrométrique Rivière Sakami
6675-00	Centrale Eastmain 1A → Station hydrométrique en bordure de la rivière Témiscamie
6675-00	Centrale Eastmain 1A → Station hydrométrique en bordure du lac Albanel
6702-00	Centrale de La Sarcelle → Construction de la centrale et son agrandissement
6702-00	Centrale de La Sarcelle → Construction d'une rampe de mise à l'eau au réservoir Opinaca
6702-00	Centrale de La Sarcelle → Construction d'une rampe de mise à l'eau au lac Boyd
6727-00	Chute-Allard – Rapides-Cœurs → Ligne de transport d'électricité à 230 kV reliant la centrale Rapide-Blanc à la centrale projetée Rapide- des-Cœurs, et pour relier la future centrale Chute- Allard
6728-00	Rapides-des-Cœurs – Rapide-Blanc → Ligne de transport d'électricité à 230 kV reliant la centrale Rapide-Blanc à la centrale projetée Rapide-des- Cœurs, et pour relier la future centrale Chute-Allard
6729-00	Péribonka / Simard → Ligne de transport d'électricité à 161 kV
6731-00	Centrale de la Romaine-1 → Centrale et réservoir

N^o du projet Hydro-Québec	Description
6732-00	Centrale de la Romaine-2 → Aménagement d'ouvrages connexes et construction des infrastructures de Romaine-2
6733-00	Centrale de la Romaine-3 → Ouvrages et réservoir de Romaine-3 (rives droite et gauche de la rivière)
6734-00	Centrale de la Romaine-4 → Centrale et réservoir
6746-00	Poste à la centrale Romaine-2 → Construction du poste
6747-00	Poste de la Romaine-3 → Construction du poste
6748-00	Poste de la Romaine-4 → Construction du poste
6757-00	Lac Amariton – Télécommunication → Droits fonciers du site de télécommunication
6762-00	Les Boules – Copper Mountain, tronçon Copper Mountain / Mont Miller → Ligne de transport d'électricité à 161 kV
6775-00	Ligne Romaine 2 – Arnaud → Construction de la ligne de transport d'électricité
6776-00	Ligne La Romaine-4 – Montagnais → Construction de la ligne de transport d'électricité
6777-00	Ligne La Romaine-1 – La Romaine-2 → Construction de la ligne de transport d'électricité à 315 kV
6778-00	Poste Romaine 3 - Poste centrale Romaine-4 → Ligne de transport d'électricité reliant les postes Romaine-3 à Romaine-4
6780-00	Ligne La Romaine 1 – Havre-Saint-Pierre → Construction d'une ligne de transport d'électricité

N^o du projet Hydro-Québec	Description
6822-00	Poste du parc éolien de Copper → Construction de bâtiments adjacents au poste
6823-00	Poste du parc éolien de Miller → Construction de bâtiments adjacents au poste
6827-00	Saint-Ulric – Saint-Léandre → Ligne de transport d'électricité à 230 kV au-dessus de la rivière Blanche
6833-00	Parc éolien Mont-Copper → Ligne de transport d'électricité à 161 kV
6850-00	Parc éolien de Carleton au circuit 2397 → Ligne de transport d'électricité à 230 kV, raccordement au parc éolien
6857-00	Centrale de la Romaine 2 – Poste de la Romaine 2 → Ligne de transport d'électricité à 315 kV entre les postes projetés de Romaine 2 et de la centrale Romaine 2 (poste des Murailles)
6870-00	Goémon – Gros-Morne → Ligne de transport d'électricité à 230 kV et chemin d'accès
6938-00	Parc éolien Les Méchins au circuit 2350 → Ligne de transport d'électricité, raccordement du parc éolien
6946-00	Lorenzo Télécommunication → Construction du site de télécommunication Lorenzo et réfection d'un chemin d'accès
6987-00	Réservoir Dozois, Station hydrométéorologique → Ajout d'un bâtiment et d'un site GMON à la station météorologique
6991-00	Station météorologique Rivière-aux-Eaux-Mortes → Installation d'un Gmon à la station météorologique

N^o du projet Hydro-Québec	Description
7029-00	Montagne-Sèche – Grande-Vallée → Ligne de transport d'électricité à 161 kV
7031-00	Montagne-Sèche – Anse-à-Valleau → Ligne de transport d'électricité à 161 kV
7033-00	Eastmain 1 – Client minier Éléonore → Ligne de transport d'électricité à 120 kV
7052-00	Poste aux Outardes → Construction du poste
7057-00	Cap-Chat – Goémon → Ligne de transport d'électricité à 69 kV, circuit 720
7058-00	Poste de la Montagne-Sèche → Modifier l'emplacement du poste
7065-00	Parc éolien du lac Alfred → Ligne de transport d'électricité, raccordement du parc éolien
7073-00	Poste Cadillac – Poste Osisko → Ligne de transport d'électricité à 120 kV
7087-00	Arnaud / Aluminerie Alouette → Ligne de transport d'électricité à 161 kV entre le poste Arnaud et l'aluminerie Alouette
7088-00	Poste Anse-Pleureuse → Construction du poste Anse-Pleureuse et son raccordement au réseau
7089-00	Centrale de Schefferville → Construction d'une centrale de réserve au diesel à Schefferville
7098-00	Parc Massif du Sud – Sainte-Germaine → Ligne de transport d'électricité à 120 kV, raccordement du parc éolien

N^o du projet Hydro-Québec	Description
7106-01	Cadillac-Rouyn et Dérivation client Joanna → Ligne de transport d'électricité, raccordement du client minier Joanna
7120-00	Site de télécommunication Daigle → Construction du site de télécommunication
7121-00	Tougard télécommunication → Construction d'une tour de télécommunication
7122-00	Parc éolien Le Plateau → Ligne de transport d'électricité, raccordement du parc éolien
7123-00	Poste des Murailles → Construction du poste (centrale la Romaine 2)
7133-00	Vent du Kempt / Circuit 1450 → Ligne de transport d'électricité raccordant le parc éolien Vent du Kempt
7141-00	Poste Micoua – Poste aux Outardes → Ligne de transport d'électricité entre les postes aux Outardes et Micoua
7158-00	Parc éolien St-Robert-Bellarmin – Bolduc → Ligne de transport d'électricité, raccordement du parc éolien
7163-00	Parc éolien Rivière-du-Moulin – ligne 3095 → Ligne de transport d'électricité, raccordement du parc éolien
7181-00	Chamouchouane / Bout-de-l'Île, ligne à 735 kV → Ligne de transport d'électricité reliant les postes Chamouchouane et Bout-de-l'Île
7181-00	Chamouchouane / Bout-de-l'Île, ligne à 735 kV → Bacs d'emprunt et chemins d'accès

N^o du projet Hydro-Québec	Description
7184-00	Hauterive – Client Alcoa → Ligne de transport d'électricité, raccordement du client minier Alcoa
7187-00	Centrale de la Courbe-du-Sault (Sheldrake) → Ligne de transport d'électricité, raccordement de la centrale
7204-00	Poste de Waswanipi → Construction du poste et d'une ligne de transport d'électricité, raccordement au circuit 3150-3151
7236-00	Larry, Télécommunication → Régularisation des droits pour le site de télécommunication
7257-00	Parc éolien MRC Témiscouata - Ligne 1451 → Ligne de transport d'électricité, raccordement du parc éolien au circuit 1451
7282-00	Ligne Grand-Brûlé - Dérivation Saint-Sauveur → Ligne de transport d'électricité à 120 kV reliant le poste Grand-Brûlé aux circuits 1127-1128
7340-00	Bâtiment de service au débarcadère de chemin de fer du poste Montagnais → Construction du bâtiment
7344-00	Station hydrométéorologique de l'Outardes-3 (météo) → Installation d'une station météorologique
7345-00	Station hydrométéorologique de la Sainte-Marguerite-2 (météo) → Installation d'une station météorologique
7347-00	Station hydrométéorologique du lac Plétipi-2 → Installation d'une station hydrométrique
7348-00	Station hydrométéorologique de la rivière de la Racine de Bouleau → Installation d'une station hydrométrique

N^o du projet Hydro-Québec	Description
7349-00	Station hydrométéorologique du lac Raimbault-2 → Installation d'une station hydrométrique
7350-00	Station hydrométéorologique de l'évacuateur de l'Eastmain-1 - amont → Installation d'une station hydrométrique
7351-00	Station hydrométéorologique de la Rivière-aux- Sables → Installation d'une station hydrométrique
7352-00	Station hydrométéorologique de la rivière Caouishtagamac → Installation d'une station hydrométrique
7353-00	Station hydrométéorologique du lac de Salleneuve → Installation d'une station hydrométrique
7354-00	Station hydrométéorologique de la rivière Griault → Installation d'une station hydrométrique
7355-00	Station hydrométéorologique du lac de la Corvette → Installation d'une station hydrométrique
7356-00	Station hydrométéorologique du lac Nichicun → Installation d'une station hydrométrique
7357-00	Station hydrométéorologique de la Bersimis-2 (météo) → Installation d'une station météorologique
7358-00	Station hydrométéorologique de Manic-5 Est (météo) → Installation d'une station météorologique
7359-00	Station hydrométéorologique Racine de Bouleau (météo) → Installation d'une station météorologique
7382-00	Parc éolien Mont Rothery, ligne 161 kV → Raccordement au poste Copper Mountain par un câble souterrain à 161 kV

N^o du projet Hydro-Québec	Description
7384-01	Parc éolien Rivière Nouvelle → Ligne de transport d'électricité, raccordement au circuit 2397
7389-00	Station hydrométéorologique Réservoir Baskatong Nord-Est → Installation d'une station hydrométrique
7390-00	Station hydrométéorologique Rivière Wabano → Installation d'une station hydrométrique
7391-00	Réservoir Blanc Nord-Est, Station hydrométéorologique → Installation d'une station hydrométrique
7392-00	Rivière de L'aigle, Station hydrométéorologique → Installation d'une station hydrométrique
7393-00	Station hydrométéorologique Rivière Gens de Terre → Installation d'une station hydrométrique
7394-00	Station hydrométéorologique Rivière Chevalier → Installation d'une station hydrométrique
7396-00	Rivière Vallant, Station hydrométéorologique → Installation d'une station hydrométrique
7397-00	Station hydrométéorologique Grand Lac Victoria → Installation d'une station hydrométrique
7400-00	Station hydrométéorologique Rivière Touloustouc → Installation d'une station hydrométrique
7401-00	Station hydrométéorologique Météo Baskatong Nord → Installation d'une station météorologique
7402-00	Station hydrométéorologique Météo Baskatong Sud → Installation d'une station météorologique
7403-00	Chouart, Station hydrométéorologique → Installation d'une station météorologique

N^o du projet Hydro-Québec	Description
7405-00	Station hydrométéorologique Réservoir Decelles → Installation d'une station hydrométrique
7406-00	Rivière Horton, Station hydrométéorologique → Installation d'une station hydrométrique
7407-00	Station hydrométéorologique Réservoir Bersimis 2 → Installation d'une station hydrométrique
7408-00	Station hydrométéorologique Rivière Toulnostouc Nord → Installation d'une station météorologique et d'un hélicoptère
7413-00	Dépôt Pensive GMON, Station hydrométéorologique → Installation d'une station météorologique
7413-00	Dépôt Pensive GMON, Station hydrométéorologique → Installation d'une station météorologique (Secteur rivière Wapus)
7416-00	Cheminée d'équilibre Romaine 2, Site télécommunication → Régularisation des droits pour le site de télécommunication Romaine 2
7427-00	Station hydrométéorologique Météo HQ La Tuque → Installation d'une station météorologique
7428-00	Station hydrométéorologique Météo Sud La Tuque → Installation d'une station météorologique
7457-00	Manouane-A Météo, Station hydrométéorologique → Installation d'une station météorologique
7460-00	Rapide-Blanc Météo, Station hydrométéorologique → Installation d'une station météorologique
7462-00	Rivière Thémynes, Station hydrométéorologique → Installation d'une station hydrométrique
7463-00	Thémynes Météo, Station hydrométéorologique → Installation d'une station météorologique

N ^o du projet Hydro-Québec	Description
7469-00	Pierriche GMON, Station hydrométéorologique → Installation d'une station nivométrique
7470-00	Rivière-aux-Brochets, Station hydrométéorologique → Installation d'une station hydrométrique
7471-00	Lac Bibitte GMON, Station hydrométéorologique → Installation d'une station météorologique

65669

Gouvernement du Québec

Décret 906-2016, 19 octobre 2016

CONCERNANT l'approbation du Protocole d'entente entre le gouvernement du Québec et le gouvernement de l'Ontario concernant le développement économique et social en milieu nordique

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec et le gouvernement de l'Ontario, faisant face à des défis similaires et poursuivant des objectifs semblables en matière de développement nordique, souhaitent conclure un protocole d'entente en vue de partager de l'information en matière de développement économique et social en milieu nordique;

ATTENDU QUE, en vertu de l'article 16 de la Loi sur le ministère des Ressources naturelles et de la Faune (chapitre M-25.2), le ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles peut, conformément à la loi, conclure un accord avec un gouvernement ou un organisme conformément aux intérêts et aux droits du Québec pour faciliter l'exécution de cette loi ou d'une loi dont l'application relève de lui;

ATTENDU QUE le Protocole d'entente entre le gouvernement du Québec et le gouvernement de l'Ontario concernant le développement économique et social en milieu nordique constitue une entente intergouvernementale canadienne au sens de l'article 3.6.2 de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (chapitre M-30);

ATTENDU QUE, en vertu du premier alinéa de l'article 3.8 de cette loi, les ententes intergouvernementales canadiennes doivent, pour être valides, être approuvées par le gouvernement et être signées par le ministre responsable des Relations canadiennes et de la Francophonie canadienne;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles et ministre responsable du Plan Nord et du ministre responsable des Relations canadiennes et de la Francophonie canadienne :

QUE soit approuvé le Protocole d'entente entre le gouvernement du Québec et le gouvernement de l'Ontario concernant le développement économique et social en milieu nordique, lequel sera substantiellement conforme au projet de protocole d'entente joint à la recommandation ministérielle du présent décret.

Le greffier du Conseil exécutif,
JUAN ROBERTO IGLESIAS

65670

Gouvernement du Québec

Décret 907-2016, 19 octobre 2016

CONCERNANT la nomination de trois membres du conseil d'administration de la Commission de la capitale nationale du Québec

ATTENDU QUE le premier alinéa de l'article 5 de la Loi sur la Commission de la capitale nationale (chapitre C-33.1) prévoit notamment que les affaires de la Commission de la capitale nationale du Québec sont administrées par un conseil d'administration de treize membres nommés par le gouvernement;

ATTENDU QUE le deuxième alinéa de l'article 5 de cette loi prévoit notamment que parmi les membres du conseil d'administration, autres que le président, au moins trois doivent résider sur le territoire de la Ville de Québec;